

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19585 - 76ÈME ANNÉE

## Coronavirus : la France craint une reprise de l'épidémie mais diminue la protection des Réunionnais

Le 14 juillet dernier, le président de la République avait fait part d'indices indiquant que l'épidémie de coronavirus reprenait de la vigueur en France. Par exemple, le taux de reproduction était repassé au-dessus de 1, ce qui signifie qu'en moyenne, un personne porteuse du COVID-19 peut en contaminer au moins une. Et il a fait part de son souhait que le port du masque soit désormais obligatoire dans les lieux clos. Cela signifie donc qu'à elle seule la distance minimale d'un mètre préconisée par les autorités françaises n'apporte pas une garantie suffisante contre la propagation de l'épidémie dans des centres commerciaux notamment.

Ceci indique donc que les mesures mises en place jusqu'à présent en France n'ont toujours pas permis de mettre fin à la circulation du virus dans ce pays. Ceci est très inquiétant pour La Réunion, reliée à la France par plus de 20 vols par semaine sans que les passagers ne soient obligés à une quarantaine.

Hier, le Premier ministre a apporté des précisions sur cette nouvelle mesure dans son discours de politique générale au Sénat, dont voici un extrait : « Nous envisageons une entrée en vigueur de ces dispositions [d'ici le 1er août] parce qu'encore une fois, nous agissons dans une logique préventive, pas sous l'empire de l'urgence (...) j'ai entendu et compris que cette échéance apparaissait tardive ou suscitait quelques interrogations. Le décret

entrera donc en vigueur la semaine prochaine (...) J'ai proposé que l'obligation de le porter soit renforcée dans tous les établissements recevant du public clos, en particulier – ce qui n'est pas le cas aujourd'hui – les commerces. Cela nécessite un décret alors que dans les locaux dits professionnels, cela suppose une évolution des protocoles sanitaires régissant les activités concernées ».

Rappelons que là où le port du masque est obligatoire, son absence est sanctionnée par une amende de 135 euros.

Quand en France l'épidémie de coronavirus a commencé à atteindre des proportions inquiétantes, le gouvernement a choisi de confiner tout le pays pendant près de 2 mois. Aujourd'hui, face au risque d'une aggravation de la situation, ce n'est donc pas la restriction de la circulation qui est utilisée, mais l'obligation de porter un masque couvrant le visage dans les espaces publics clos.

D'autres pays ont déjà mis en œuvre le port du masque obligatoire, mais cette obligation commence dès la sortie du domicile avec des sanctions pouvant aller jusqu'à l'emprisonnement en cas de non-respect de cette mesure.

C'est dans ce contexte que la France a pris la décision d'ouvrir en grand les portes de La Réunion. Depuis le 11 juillet, il n'est plus possible juridiquement de placer

en quarantaine un voyageur en provenance de France. Pour tenter de compenser la perte de cette protection, l'État met en place à compter du 18 juillet l'obligation d'un résultat de test COVID-19 négatif réalisé dans les 3 jours précédant le voyage, et une série de recommandations comme un nouveau test 7 jours après l'arrivée, mais recommandation n'est pas obligation.

Il est déjà arrivé que des personnes ayant pris l'avion sur la foi d'un résultat négatif au test de dépistage soient ensuite dépistées positives au bout de 7 jours de quarantaine à La Réunion. Cela signifie qu'elles étaient porteuses du virus en venant à La Réunion, mais que le test réalisé en France n'a pas été capable de le détecter. D'ailleurs, cela fait deux jours que les nouveaux cas autochtones sont plus nombreux que les cas importés. Une confirmation de cette tendance voudra alors dire que sous la pression de l'arrivée de cas importés, le virus aura fini par circuler au sein de la population comme celui de la dengue.

Alors que les annonces du président de la République et du Premier ministre montrent que la situation sanitaire de la France se dégrade, son gouvernement impose un relâchement de la protection des Réunionnais.

**M.M.**

## Billet philosophique

# « Vive notre citoyenneté ! »

Comme le dit Mathieu Raffini dans « Témoignages » du 15 juillet, un événement exceptionnel s'est déroulé la veille à Saint-Denis à l'appel de la Ligue des Droits de l'Homme à La Réunion (LDH), présidée par Dominique Rivière : « un rassemblement suivi d'une marche rassemblant plusieurs acteurs du mouvement social. La CGTR, Osez le Féminisme, FSU, SAIPER, Extinction Rébellion, la LDH et de nombreux autres citoyens — dont des militants du PCR — étaient présents ». Pour réfléchir au sens de cet événement, nous publions ci-après des extraits de l'allocution de la LDH, intitulé « Notre citoyenneté nous appelle à davantage de solidarité » (voir le texte intégral dans « Témoignages » du 15 juillet).

« Citoyennes et citoyens de La Réunion, le 14 Juillet nous rappelle que la chose publique, la République, est notre affaire à tous. (...) C'est le moment de nous souvenir de notre histoire commune pour tenter de tracer les perspectives d'un chemin d'avenir qui sera ce que notre citoyenneté en fera. (...) Cette situation, qui porte de grandes interrogations, appelle une mobilisation de notre citoyenneté. (...) Notre situation actuelle, à La Réunion en particulier, nous invite ensemble à reconnaître d'abord une et première exigence : celle de davantage de solidarité, entre citoyennes et citoyens et entre organisations de la société civile réunionnaise. La solidarité, c'est d'abord se parler davantage entre nous, nous attacher à organiser un dialogue citoyen véritable. (...) C'est pourquoi, à la suite de cette marche citoyenne du 14 Juillet, (...) dans les prochaines semaines, nous pensons donc vous saisir de ce projet qui pourrait déboucher,



La marche citoyenne du 14 juillet 2020 à Saint-Denis. (photo LDH à La Réunion)

si nous en décidons ainsi, sur l'idée d'une prochaine Conférence territoriale de l'action publique, élargie aux représentants de la société civile. Nous vous invitons à dire avec nous : Vive notre citoyenneté ! »

### « Les pleurs de Marie et la colère de Frême »

C'est pourquoi, le Parti Communiste Réunionnais a donné le 15 juillet sa position suite au discours de politique générale de Jean Castex, Premier ministre, devant l'Assemblée nationale. Dans un communiqué, signé par son Secrétaire général, Yvan Dejean, le PCR déclare notamment : « nous pensons qu'il faut prendre au mot le Premier ministre et, toute affaire cessante, lui adresser un calendrier de concertation réunionnais juillet - août - septembre, à négocier en octobre et à intégrer dans les orientations budgétaires 2021, à partir de novembre. (...) Le PCR réitère sa proposition d'élaborer un projet global, cohérent et solidaire, fait par les Réunionnais pour

les Réunionnais. En particulier, il l'a exposé, en février à l'Élysée, par Maurice Gironcel. La boîte à outil existe : c'est la Conférence Territoriale, élargie à toutes les forces vives du pays ».

Cela nous fait penser à un événement culturel de ce 15 juillet, organisé et animé par Benjamin Clément pour "Balades Créatives" sous le thème : "Maronages à l'Étang Saint-Paul", où plus d'une vingtaine de personnes ont eu le plaisir de découvrir les richesses d'un paysage mais surtout où elles pu entendre, grâce à des talentueux artistes, « les pleurs de Marie et la colère de Frême ». En effet, c'est là qu'ont vécu ces esclaves marons et où Frême a été tué par des chasseurs de marons. D'où l'hommage très émouvant rendu à ces esclaves combattants de la liberté. Que faisons-nous ensemble zordi pour être fidèles à tous les rebelles qui ont marqué notre Histoire et rendre le peuple réunionnais libre et responsable afin de faire respecter notre citoyenneté ?

**Roger Orlu**

## Edito

# La parité s'est arrêtée aux portes des Intercommunalités

Il y a trois semaines à peine, La Réunion s'honorait de l'élection de 4 femmes à la fonction de Maire. Un évènement historique, notamment à Saint-Denis où Ericka Bareigts s'installait à la tête du Conseil Municipal de la Capitale. Ne boudons pas notre succès : 4 sur 24, c'est peu mais cela préjugeait d'une belle avancée. Et puis, patatrak !

En effet, ces derniers jours ont eu lieu ce qu'on qualifie de 3e tour des Municipales. Il s'agit du vote des Conseils des Communautés de communes. On en compte 5 : la CIREST, la CINOR, le TCO, la CIVIS, la CASUD. Les délégués, « fléchés » sur les bulletins de vote, se réunissent et votent la Présidence et les Vice-Présidences. C'est une élection de grande importance, car les enjeux sont immenses pour les communes qui en sont membres. De nombreuses compétences dévolues aux communes ont été transférées à ces structures intercommunales qui possèdent leur propre fiscalité. Ce sont 5 « super-communes ».

Et là, que constatons nous ?

D'abord, aucune femme ne se trouve à la tête de ces inter-communalités. La surprise aurait pu venir du TCO puisqu'il y a deux femmes maires. Que neni !

Le plus invraisemblable est la constitution des bureaux où la parité n'est pas exigée pour la désignation des Vice-présidents. Dans 4 inter-communalités sur 5 pour le moment, la parité est respectée (par obligation) parmi les conseillers par contre une fois que l'on passe au bureau exécutif, les femmes ne sont plus que 30 à 25 % à occuper un poste de vice-présidente.

Prenons le cas de la CINOR. L'Assemblée est constituée de 64 élus qui doivent désigner en leur sein 16 VP. Chaque Maire doit présenter sa liste. Au final, seulement 5 femmes ont été présentées et élues. La palme revient à Saint Denis qui en a présenté 4. A la CIVIS c'est 4 femmes sur 16. Au TCO, sans les maires, elles sont 5 sur 16.

Par quelle alchimie bizarre, on passe d'une assemblée à 50 % de femmes à un Bureau qui n'en contient plus que 25 %? Les Réunionnais ont montré le 28 juin dernier qu'ils étaient prêts à voir plus de femmes à la tête d'une collectivité mais les Maires dans leur grande majorité n'ont pas emboîté le pas. Une fois de plus, le peuple est en avance sur leurs dirigeants. La parité reste un vœu pieux, pour qu'elle se réalise pleinement, la loi sur la parité devra sûrement être revue.

*Julie Pontalba*

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71e année  
Directeurs de publication :  
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany  
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;  
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX  
Rédaction  
TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re  
SITE web : www.temoignages.re  
Administration  
TÉL. : 0262 55 21 21  
Publicité : publicite@temoignages.re  
CPPAP : 0916Y92433

# Oté

## Vyé motar ké zamé ! Myé vo tar ké zamé ! Parol in pti kolon

Mésyé lo Prézidann La Frans, ou i rapèl so pti kou d'konfineman ? Na poin lontan vi k'sa l'ariv moi d'mars é si mi tronp pa ou la di la vi d'après Lo covid, sar pi ditou parèye ké la vi d'avan lo covid é la manyèr pou gouvèrné va shanj san pour san rant lo avan é lo apré. La prèv ? Ou la shanj promyé minis, é mèm plizyèr minis, an parmi sète l'outromèr. Si tèlman lo foto lo nouvo gouvèrnman la pa konm sète lo l'ansien.

Dakor, sa sé in promyé zafèr mé sa i fé pa in nouvo politik pou l'instan é sé so nouvo politik-la ni yèmré oir arivé é lo pli to sar lo myé... Alor, mésyé lo Prézidan, mi propoz aou in kékshoz : Mésyé lo Prézidan, pèrmète amoin rapèl aou kékshoz. Shak foi k'i n prézidan i ariv é dopi dé zané é dé zané, i roganiz i gran zétazénéro dann bann térioir loutremer - é isi osi pou la Rényon - shak foi pou tash moiyn fé in plan pou tir anou dann l'anboulkidi.

Mi sava pa dir aou tout plan la fine fé isi shé nou, mé si out minis loutremèr i domann son bann sèrvis pou alé shèrché, forsé va rotrové, é si zot i rotrové mi propoz aou in métod : étidyé inn par rapor a l'ot, épi a l'ot pou oir dodan lo parèye é lo pa parèye. Aprés a i fo étidyé lo bann politik la fé é pou oir koué k'la marshé é kouék la foiré. Pou finir, i fo triyé la paye épi lo grin : gard sak la marshé é zète sak la foiré. Mé sirtou san obliy razout sak la zamé razouté émi konpran amoin kan mi di sa.

Déza in kékshoz mi pé di dann out zorèye par raport nout parti : shak foi la domann bann parti pou prézan zot propozisyon, nout parti la touzour réponn prézan é zordi ankor li l'après prépar ali pou réponn out késtyoneman, si ou i désid késtyone anou... Pou kosa mi di aou sa mésyé lo Prézidan ? Pars lé pa touzour fasil pou komans in travaye dann in fin d'manda. In pé va pans ou i tonm in pé tar mé konm k'i diré : vyé motar ké zamé ! myé vo tar ké zamé ! Parol in pti kolon.

*Justin*